



FRAIS OBLIGATOIRES EN L.L. (payables en 3 versements)

	Scolarités	Fournitures et frais d'enseignement (1)	Assurance et service médical (2)	Total annuel
Jardins d'Enfants	6 420 000	465 000	95 000	6 980 000
Classes Primaires (12 ^e à 7 ^e)	7 020 000	465 000	95 000	7 580 000
Cycle Complémentaire Bchémoun et Joura (6 ^e -5 ^e)	7 605 000	465 000	95 000	8 165 000
Cycle Complémentaire Beyrouth (4 ^e -3 ^e)	7 950 000	465 000	95 000	8 510 000
Cycle Secondaire (2 nd e à Terminale)	8 715 000	465 000	95 000	9 275 000

(1) Ces frais comprennent, selon les classes et à titre indicatif : cahiers et fournitures scolaires, tirages, ateliers, sport, laboratoires, informatique, bibliothèque, audio-visuel, projets de classe...

(2) Payable en un seul versement au 1^{er} trimestre.

FRAIS DE REPAS EN L.L. (choisir l'une des 2 options suivantes, le goûter étant obligatoire) :

	Frais par trimestre Joura et Bchémoun	Total annuel Joura et Bchémoun	Frais par trimestre Beyrouth	Total annuel Beyrouth
Demi-Pension + Goûter (déjeuner fourni par le Collège)	411 000	1 233 000	477 000	1 431 000
Réfectoire + Goûter (déjeuner apporté par l'élève)	72 000	216 000	72 000	216 000

FRAIS DE TRANSPORT TRIMESTRIELS EN L.L.

	Frais par trimestre Joura et Bchémoun	Total annuel Joura et Bchémoun
Autocar, matin et soir	513 000	1 539 000
Autocar, un seul trajet	282 000	846 000

1- Pour toute première inscription en 2011-2012, des frais d'inscription de 100.000 L.L. non remboursables sont perçus.

2- Les réductions suivantes sont accordées aux frères et sœurs ; elles portent sur les frais de scolarité uniquement :

- 15% au 3^{ème} enfant.
- 30% aux 4^{ème} et 5^{ème} enfants.

3- Les factures comprenant les frais obligatoires et les frais de repas et de transport sont émises trimestriellement (juin, décembre et mars), et sont payables directement à la banque, selon les conditions et dates fixées sur les avis de paiement.

4- Tout changement concernant le repas ou l'autocar doit être communiqué par écrit au responsable éducatif du cycle avant la fin du trimestre précédent.

5- Tout trimestre commencé est dû en entier. Les familles préviendront la Direction de tout départ d'élève en cours d'année scolaire, pour raison de maladie ou d'installation à l'étranger, par écrit et avant le début du trimestre concerné.

Les montants indiqués ci-dessus peuvent être sujets à modification, suivant le coût de la vie ou les augmentations de salaire.

LA DIRECTION